



MANSPACH

Extrait du procès-verbal des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 15

Absences : 0

Procurations : 0

Date de convocation : 21/04/2026

Sous la présidence de M. Pascal WIEDEMANN, Maire
Etaient présents : M. Brice GSCHWIND, Mme Nathalie VERRIER, M. Jean-Marie FLURY,
Adjoints,
Mmes Agnès ENDERLEN, Ludivine GILLET, Cynthia HAGMANN, Mireille JOLY, Caroline
KIGER, Véronique LAMARE, Catherine LIMACHER
MM. Sébastien GENTZBITTEL, Florentin LABRELL, Patrick MISERÉ, Dominique RICHARD

Délibération 19/2026

Objet : Renouvellement de la concession de terrain relative à l'étang du Lutterholtz, digue, abri de pêche, carpière au profit de l'Association Culture et Loisirs (ACL) en forêt communale

Monsieur le Maire explique que la concession de terrain relative à l'étang du Lutterholtz, digue, abri de pêche, carpière au profit de l'Association Pêche et Loisirs parcelle 11 section 6 en forêt communale, arrive à échéance le 31 décembre 2026.

Suite à la volonté de l'Association Pêche et Loisirs de ne plus poursuivre les activités de pêche, et de ce fait, de résilier la concession, à effet du 1^{er} juin 2026.

Vu la demande de l'Association Culture et Loisirs de Manspach de reprendre la concession, afin qu'une activité de pêche puisse perdurer.

Le Conseil municipal, à 14 voix POUR et une ABSTENTION (M. Brice GSCHWIND),

- DECIDE de renouveler la concession de ce terrain au profit de l'Association Culture et Loisirs de Manspach, suivant les modalités suivantes : - du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2026 et à titre gratuit
- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de concession s'y rapportant.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Pascal WIEDEMANN

P. Wiede